



Commission régionale de stratégie numérique Guadeloupe

25 septembre 2023



Ordre du jour

- 1. Avancement du Plan France Très Haut Débit**
- 2. Actualités**

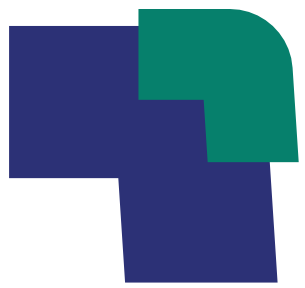


1 ●

Avancement du Plan France Très Haut Débit



2013-2025 : 12 ans pour doter la France d'une infrastructure d'accès à internet performante



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COHÉSION

BON HAUT DÉBIT
POUR TOUS
(> 8 Mbits/s)
COUVERTURE MOBILE DE
QUALITÉ GÉNÉRALISÉE

2020

AMBITION

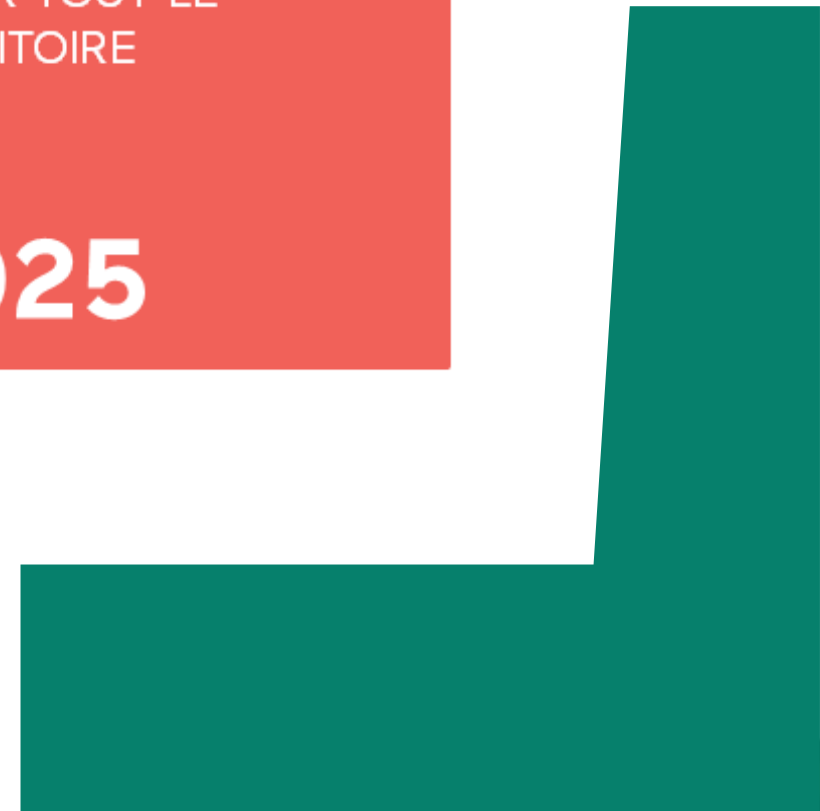
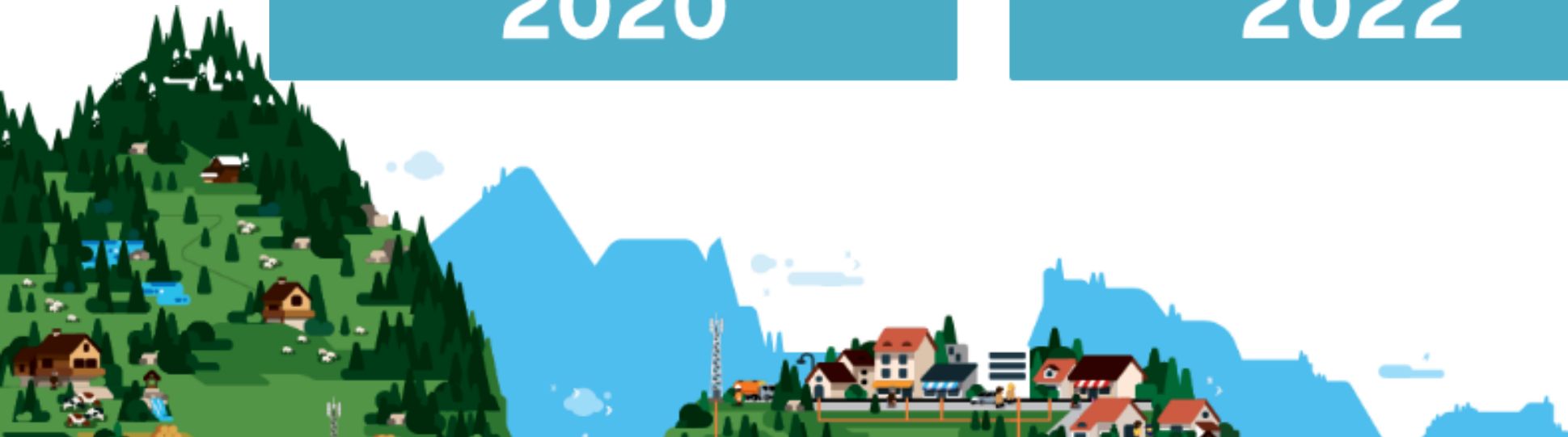
TRES HAUT DÉBIT
POUR TOUS
(> 30 Mbits/s)
(dont environ 80% de FttH)

2022

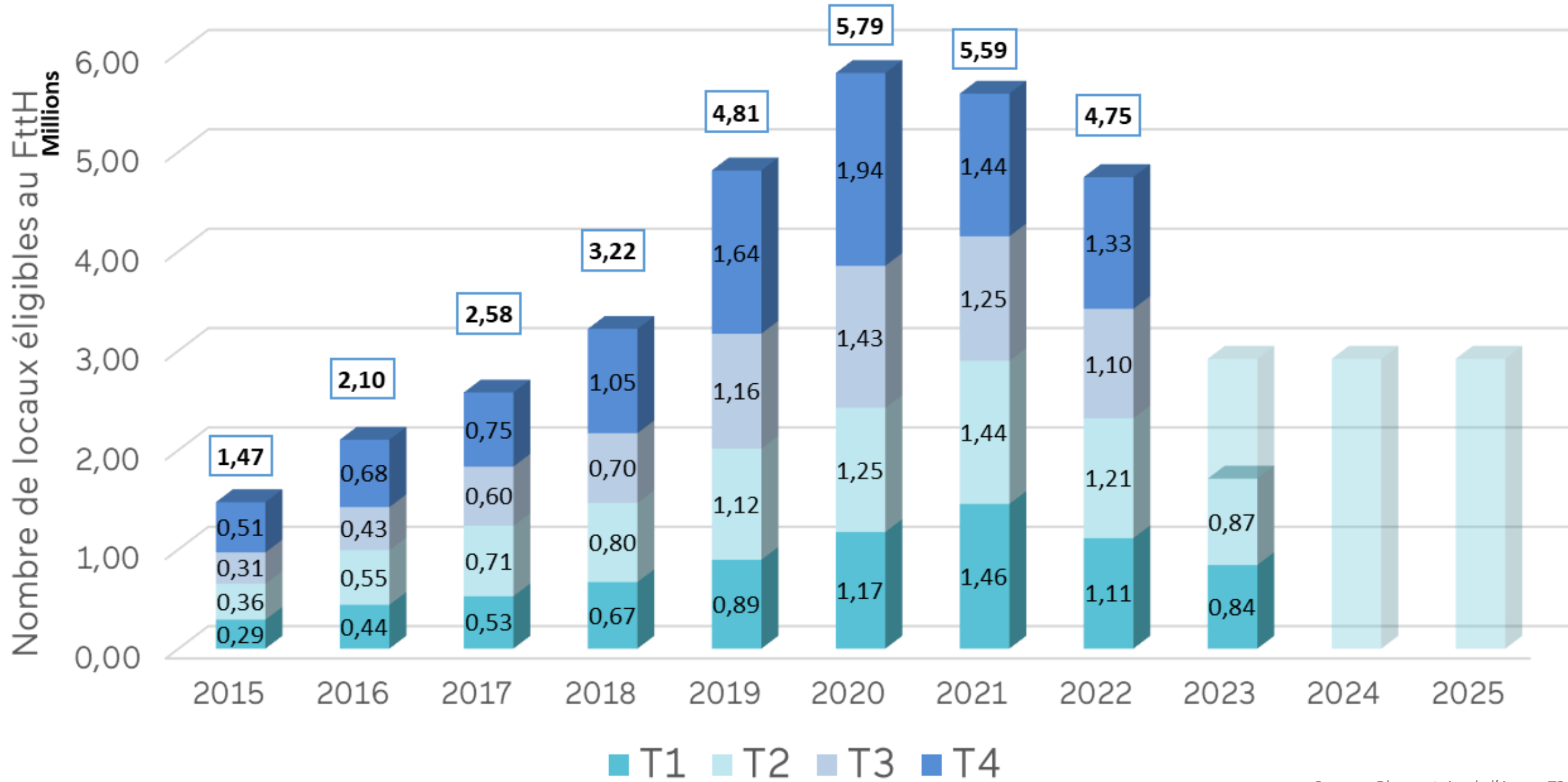
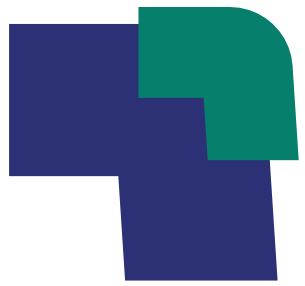
GÉNÉRALISATION

FTTH SUR TOUT LE
TERRITOIRE

2025



La baisse du rythme global des déploiements FttH se poursuit au 2^e trimestre 2023



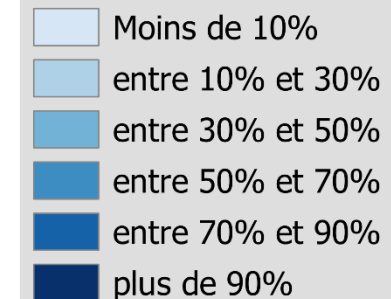
Source : Observatoire de l'Arcep, T2 2023



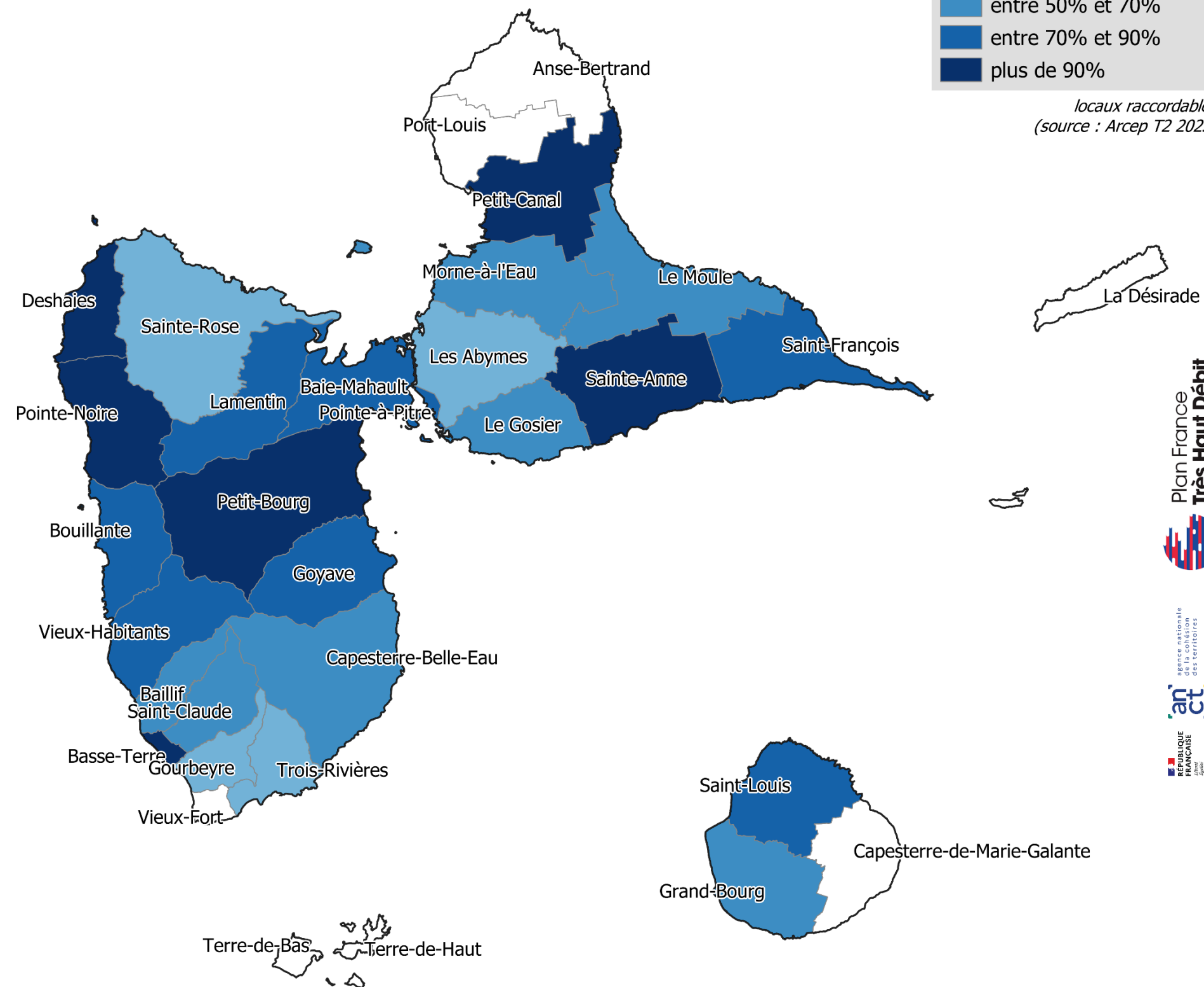
Guadeloupe : une **accélération** du rythme de déploiement mais un taux de couverture FttH **en deçà** de la moyenne nationale

- De manière globale, une progression du rythme des déploiements depuis plusieurs trimestres
- Au total, **65 % des locaux de la région sont raccordables au FttH** (soit 187 000 locaux restant à raccorder sur 289 000, toutes zones confondues), contre une moyenne nationale de près de **83%**
- Un **taux moyen qui masque des disparités entre communes et zones**

Couverture Fibre optique (toutes zones)



locaux raccordables
(source : Arcep T2 2023)

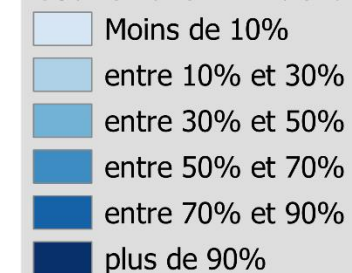


En zone d'initiative privée, des déploiements **quasiment** **arrêtés** à l'échelle nationale

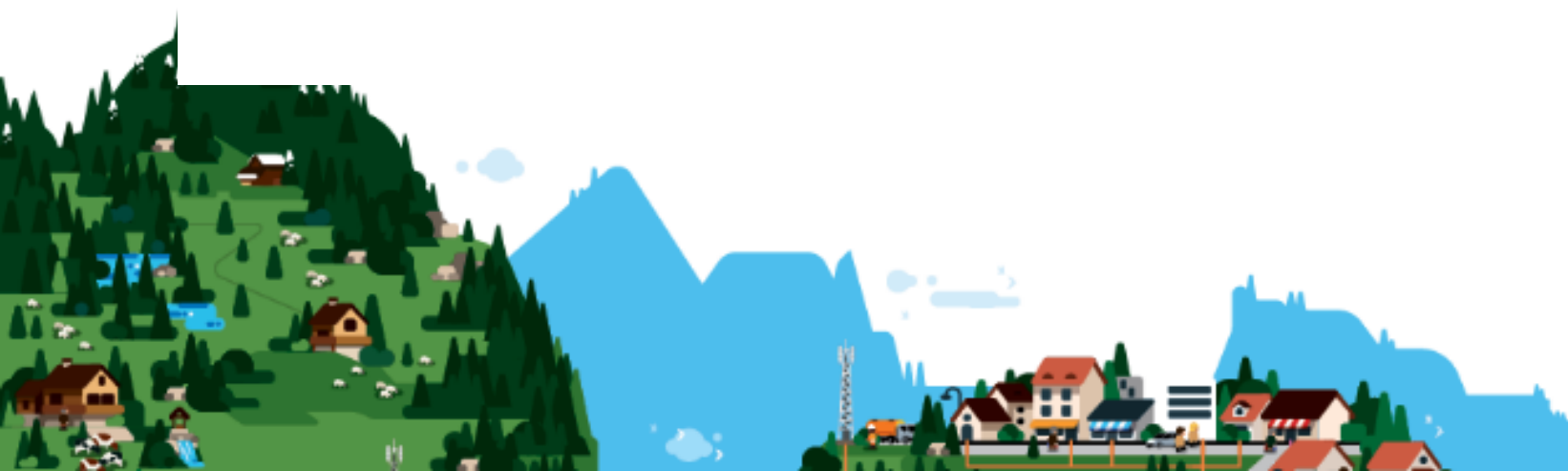
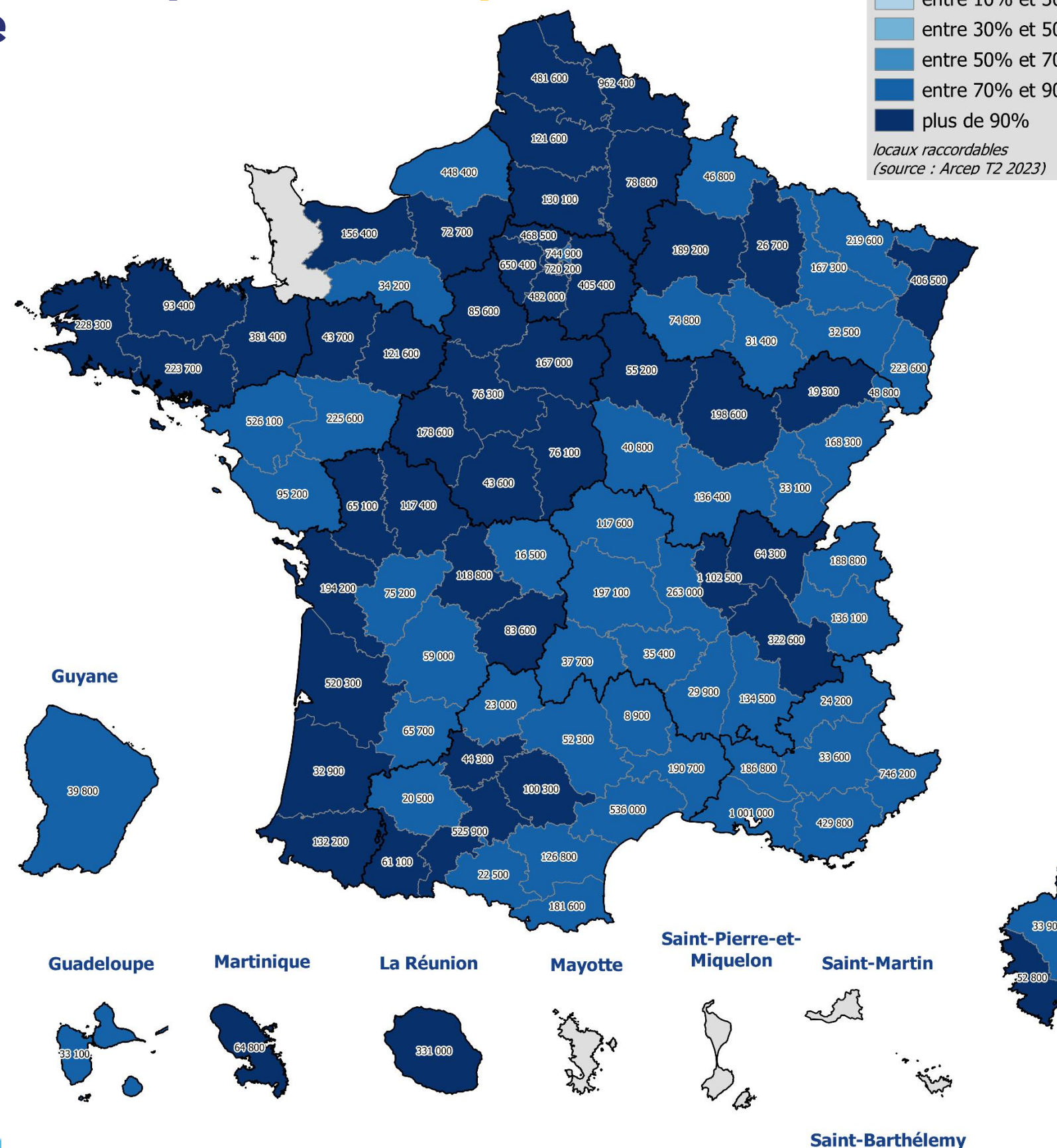
- Au T2 2023 :
 - environ **103 000** locaux ont été rendus éligibles en zone AMII (-55% par rapport au T2 2022)
 - **47 000** dans les zones très denses (-48% par rapport au T2 2022)
- Au total, **22,3 millions** de locaux sont éligibles au FttH en zones d'initiative privée (**91%**) :
 - 7,1 millions, sur les 7,8 millions que compte la ZTD, soit **92%** des locaux de la zone*
 - 15,1 millions de locaux, sur les 16,8 millions de la zone AMII, soit **90%** des locaux de la zone*

* En l'état actuel des bases de locaux au T2 2023

Couverture FttH de la ZIPRI

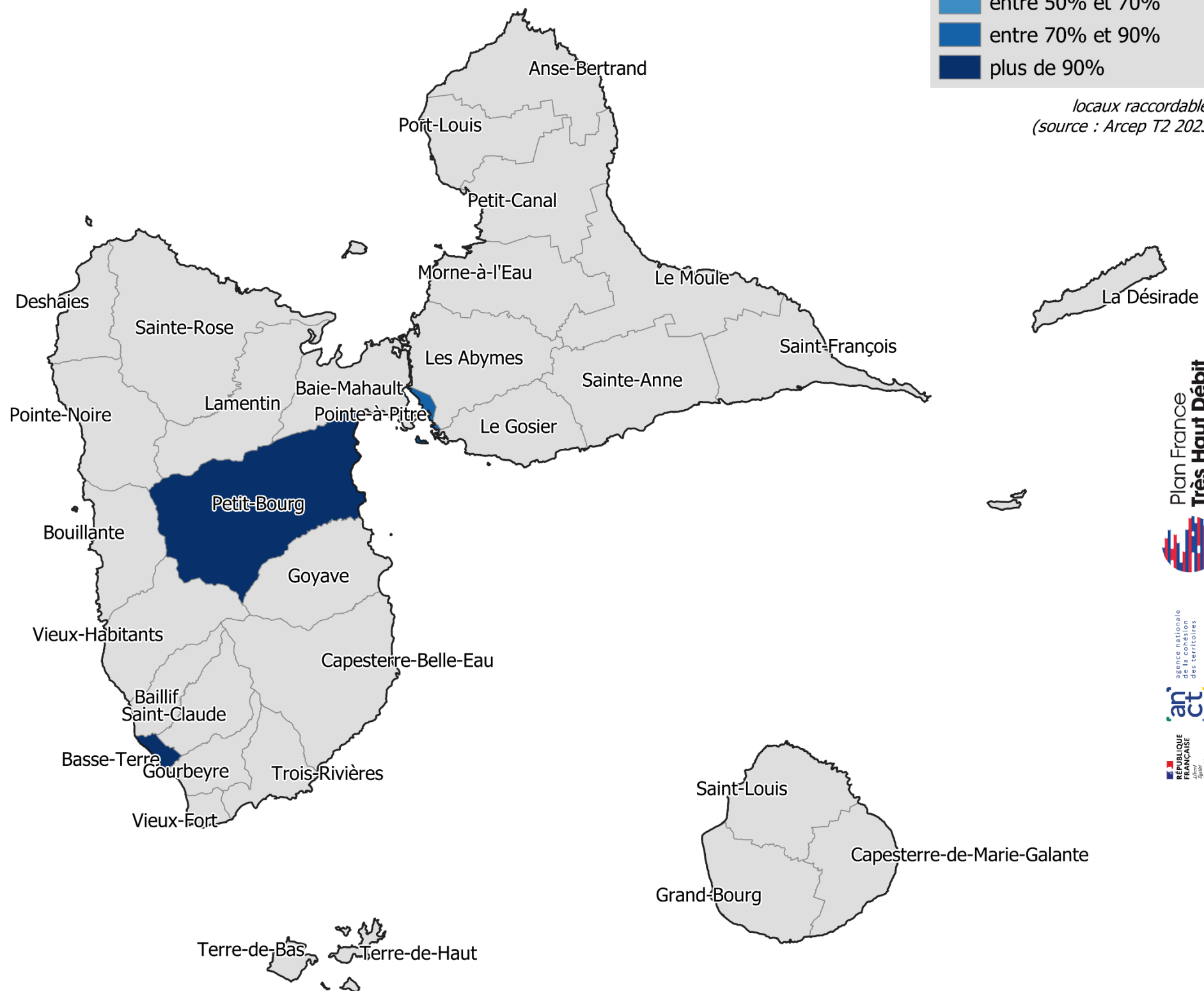


locaux raccordables
(source : Arcep T2 2023)



Guadeloupe : le rythme des déploiements en zone d'initiative privée **continue de ralentir fortement**

- Au total, un **taux de couverture régional de 90%** en zone AMII, pour une moyenne nationale identique (sur cette zone, 33 000 locaux sont éligibles à la fibre en Guadeloupe et 4 000 restent à rendre raccordables)
- **Le rythme ralentit : seuls 616 locaux** ont été rendus raccordables en une année
- **Les communes de Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et Petit-Bourg** constituent la zone AMII de la Guadeloupe

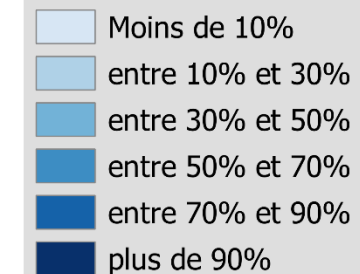


Les déploiements en zone d'initiative publique **en légère baisse**

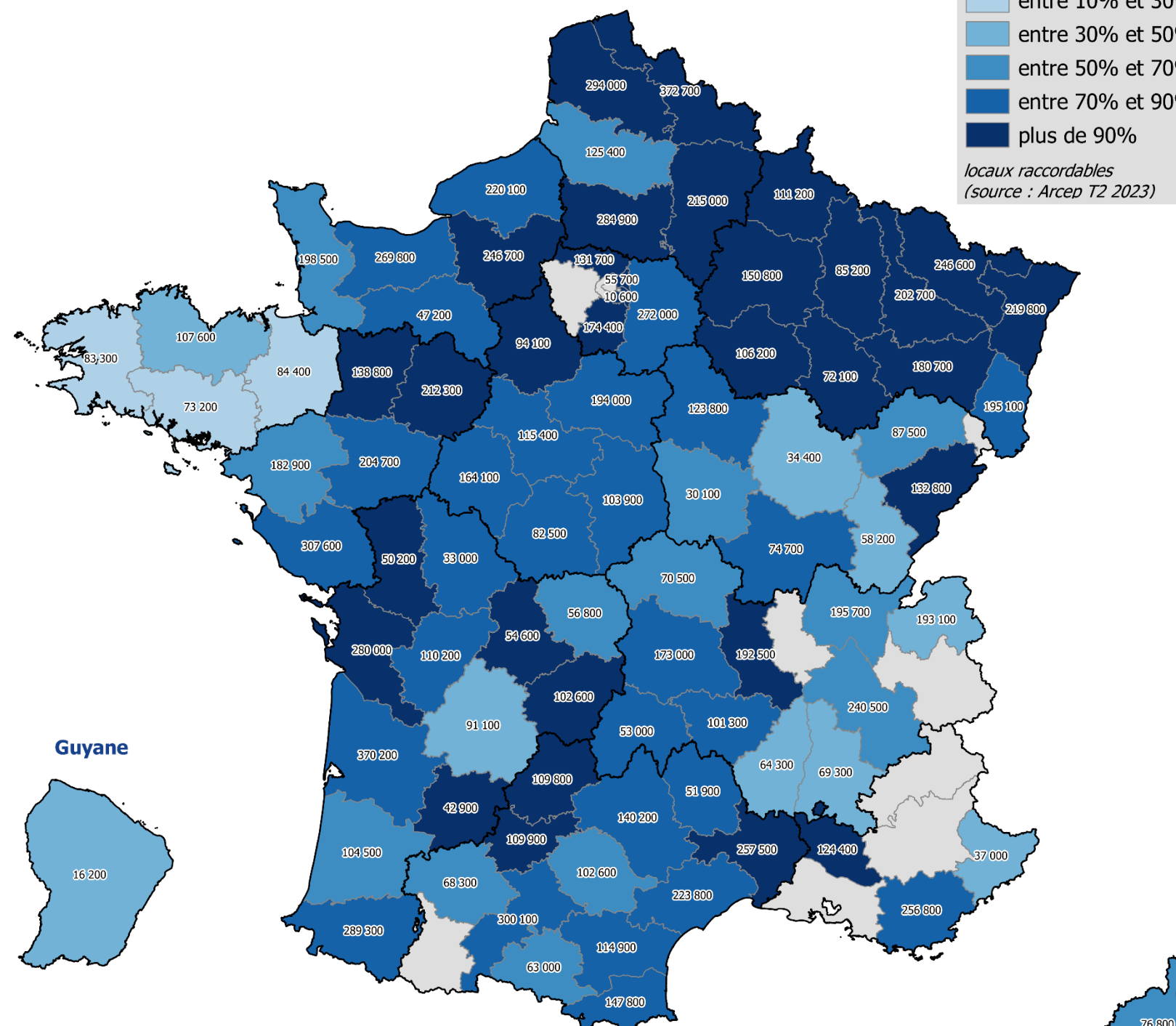
- Au T2 2023, **0,60 million de locaux** ont été rendus raccordables au FttH en zone d'initiative publique
- Au total, **12,5 millions de locaux raccordables** au FttH (+29% en un an) sur les **16,9 millions de locaux*** que compte la zone d'initiative publique, soit **74%** des locaux de la zone

* En l'état actuel des bases de locaux au T2 2023

Couverture FttH de la ZIPU



locaux raccordables
(source : Arcep T2 2023)



Guyane

Guadeloupe

Martinique

La Réunion

Mayotte

Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Martin

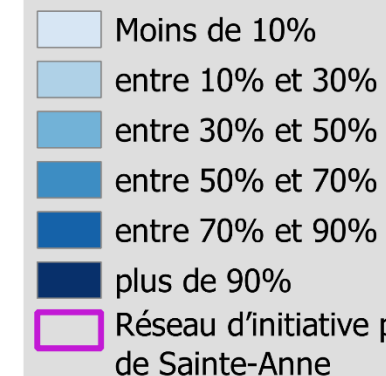
Saint-Barthélemy



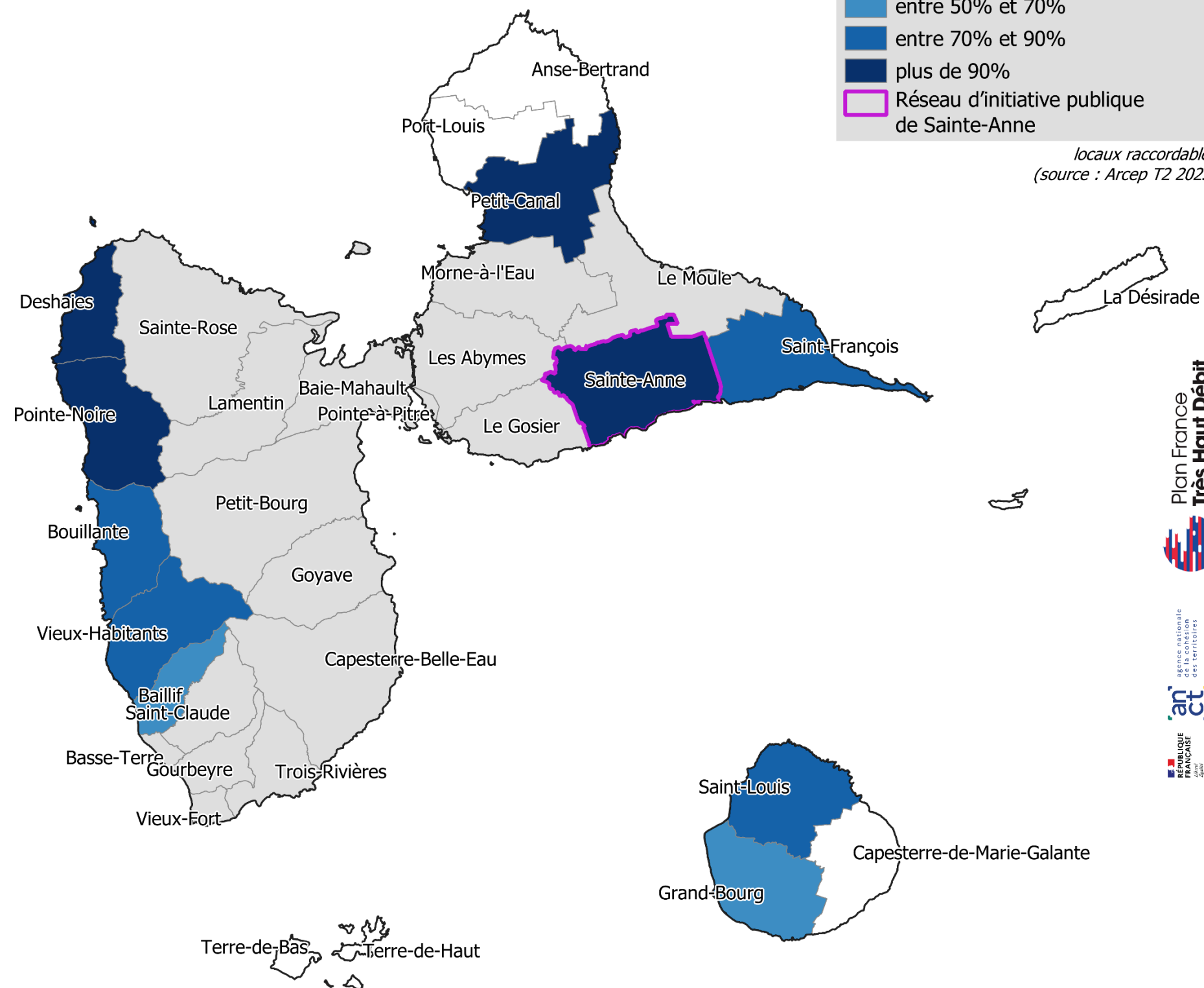
Guadeloupe : le rythme des déploiements en zone d'initiative publique régionale **poursuit sa bonne dynamique**

- Au total, **64% des locaux de la zone d'initiative publique régionale sont couverts** (43 000 locaux éligibles à la fibre sur les 67 000 que compte la zone) contre une moyenne nationale de **74%**.
- Les 4 derniers trimestres marquent **le record du nombre de locaux rendus raccordables à la fibre en zone d'initiative publique régionale en un an (+35 000)**.
- Durant le deuxième trimestre 2023, **14 000 locaux** ont été rendus raccordables au FttH en zone d'initiative publique.

Couverture Fibre optique du Réseau d'initiative publique région



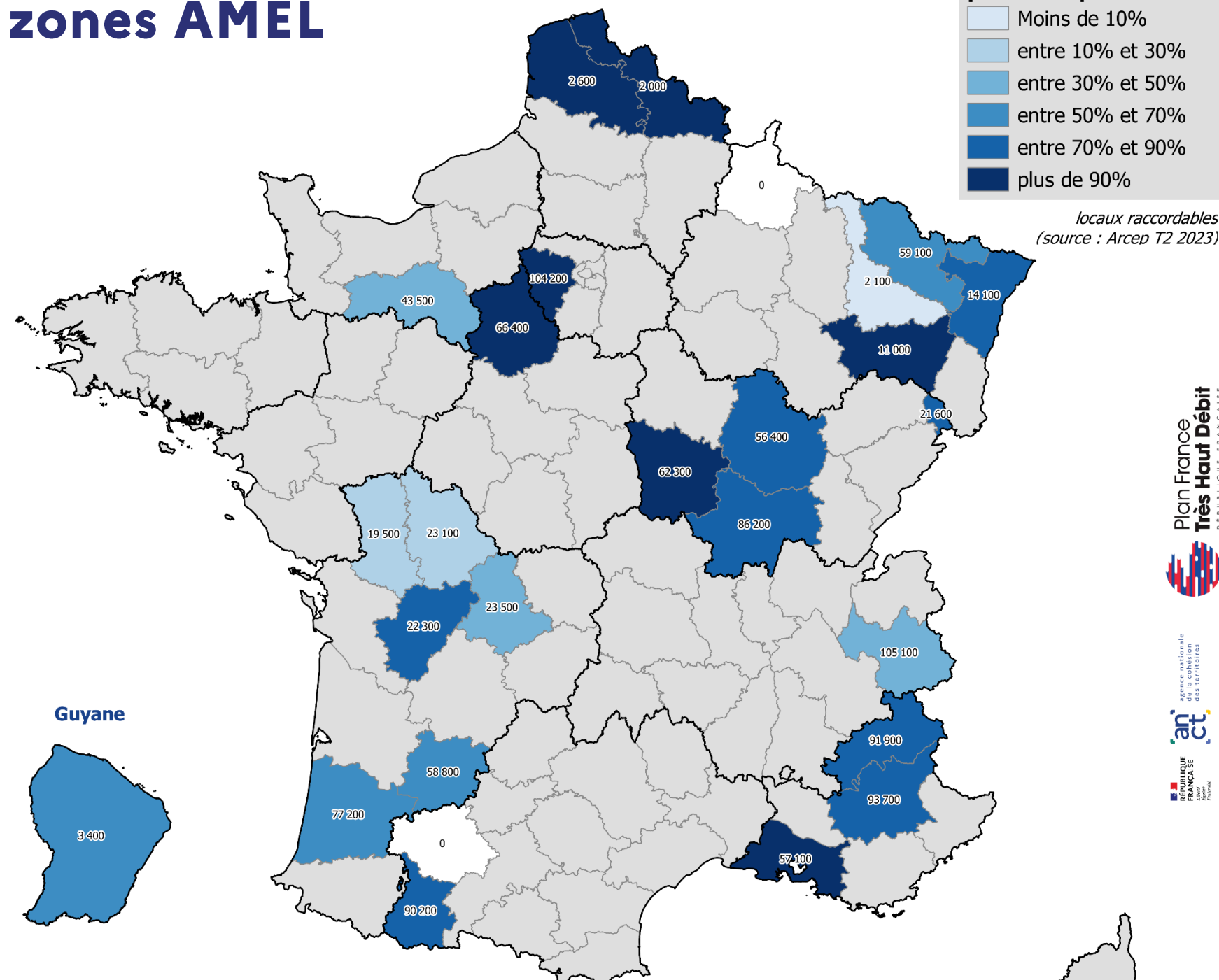
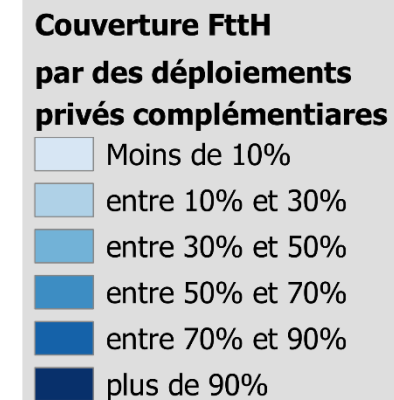
locaux raccordables
(source : Arcep T2 2023)



Les déploiements **en baisse** dans les zones fonds propres et **sont quasi-stables** dans les zones AMEL

- Au T1 2023, **92 000 locaux** ont été rendus raccordables dans les territoires concernés par des AMEL (appels à manifestation d'engagements locaux) (-5% par rapport au T2 2022) et **28 000 locaux** dans ceux concernés par des déploiements en fonds propres des opérateurs privés (-26% par rapport au T1 2022)
- Au total, environ **1,4 million de locaux** sont raccordables au FttH dans ces territoires sur les **2,3 millions de locaux** de la zone* soit **62%** des locaux
- Sur l'ensemble des territoires ayant fait l'objet d'engagements acceptés par le gouvernement, le rythme des déploiements et le respect des échéances font l'objet d'un suivi attentif de l'État

* En l'état actuel des bases de locaux au T1 2023



Guyane



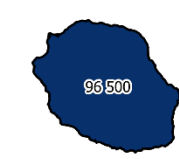
Guadeloupe



Martinique



La Réunion



Mayotte



Saint-Pierre-et-Miquelon



Saint-Martin

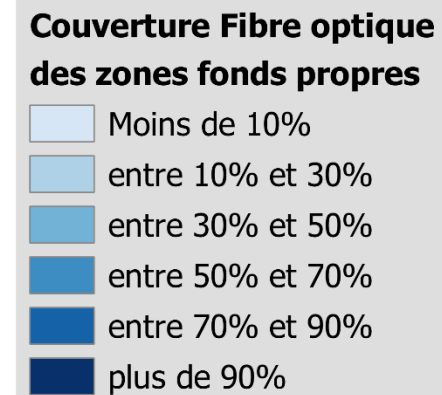


Saint-Barthélemy

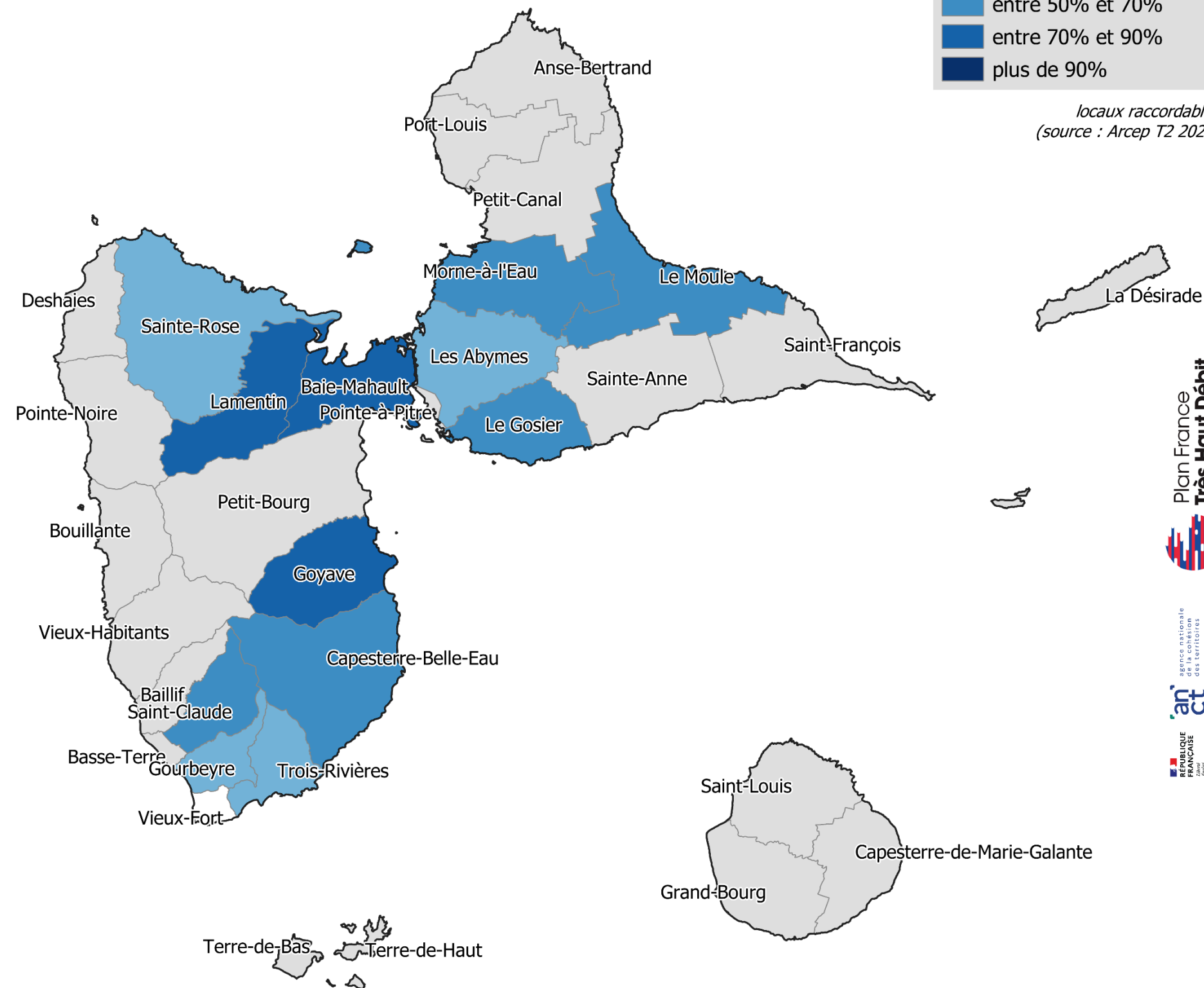


Guadeloupe : un rythme des déploiements en zone « fonds propres » qui ralentit

- Au total, **56% des locaux de la zone « fonds propres » sont couverts** (92 000 locaux éligibles à la fibre sur les 165 000 locaux concernés que compte la zone) contre une moyenne nationale de **62%**.
- Après une année 2022 record, **les premiers trimestres 2023 accusent un ralentissement du rythme des déploiements** en zone « fonds propres ».



locaux raccordables
(source : Arcep T2 2023)

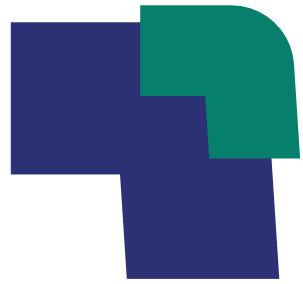


2. Actualités



En attendant la fibre, l'État a renforcé son soutien financier dans le cadre du dispositif **Cohésion Numérique des Territoires**

- **Rappel de l'éligibilité** : les habitants de plus de 28 000 communes sont éligibles au dispositif, dont **108 dans les territoires ultramarins**, dès lors qu'ils ne peuvent accéder au bon haut débit filaire
- **Le dispositif se poursuit en 2023 afin d'accompagner l'accès au THD via les technologies hertziennes** :
 - Composante n°1 : continuité de l'aide plafonnée à 150€ pour les offres « bon haut débit » ≥ 16 Mbit/s, **dorénavant uniquement en Outre-Mer**
 - Composante n°2 : jusqu'à 300€ pour les offres « très haut débit » ≥ 30 Mbit/s
 - Composante n°3 : jusqu'à 600€ pour les THD pour les foyers justifiant de revenus bas*
- Plus d'informations sur le parcours clients et le dispositif sur le site <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>
- Au 31 décembre 2022, ce sont près de **1 840 kits** qui ont ainsi été subventionnés en Guadeloupe, pour près de **220 000€** de soutien de l'État
- **Et pour les années 2024 et suivantes** ? Le Gouvernement travaille à la **prolongation du dispositif** et a conduit une consultation publique cet été en vue d'étendre le dispositif à l'ensemble des communes.



- La **résilience des réseaux** est une problématique identifiée depuis un certain nombre d'années sans avoir de doctrine spécifique pour les réseaux d'initiative publique.
- Des **acteurs nationaux** tels que la Banque des territoires et InfraNum, et **locaux** mènent des études dédiés à ce sujet.
- **L'ANCT bénéficie d'une place centrale au sein de l'écosystème de l'aménagement numérique** tant avec les partenaires publics que privés chargés directement ou non de la mise en œuvre des RIP.
- Avec l'avancée du Plan France Très Haut débit, la **capacité à faire face collectivement aux différents aléas dans un monde toujours plus numérisé caractérisé par une dépendance de plus en plus grande aux réseaux de communication, constitue désormais l'un des enjeux majeurs pour l'ensemble de l'écosystème et en particulier pour celui des réseaux d'initiative publique déployés avec le soutien de l'État.**



Apporter une réponse à la problématique de **résilience** des réseaux télécoms : des travaux organisés en **trois phases**



Établir un diagnostic

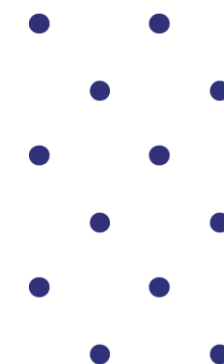
Mobiliser et fédérer

Généraliser



La Banque des Territoires et l'ANCT ont engagé une collaboration étroite tout au long de l'élaboration de ce guide méthodologique à destination des collectivités territoriales.
Ce guide méthodologique a pour objectif principal d'accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de leur « schéma local de résilience ».

Plus d'informations *via* ce [lien](#).

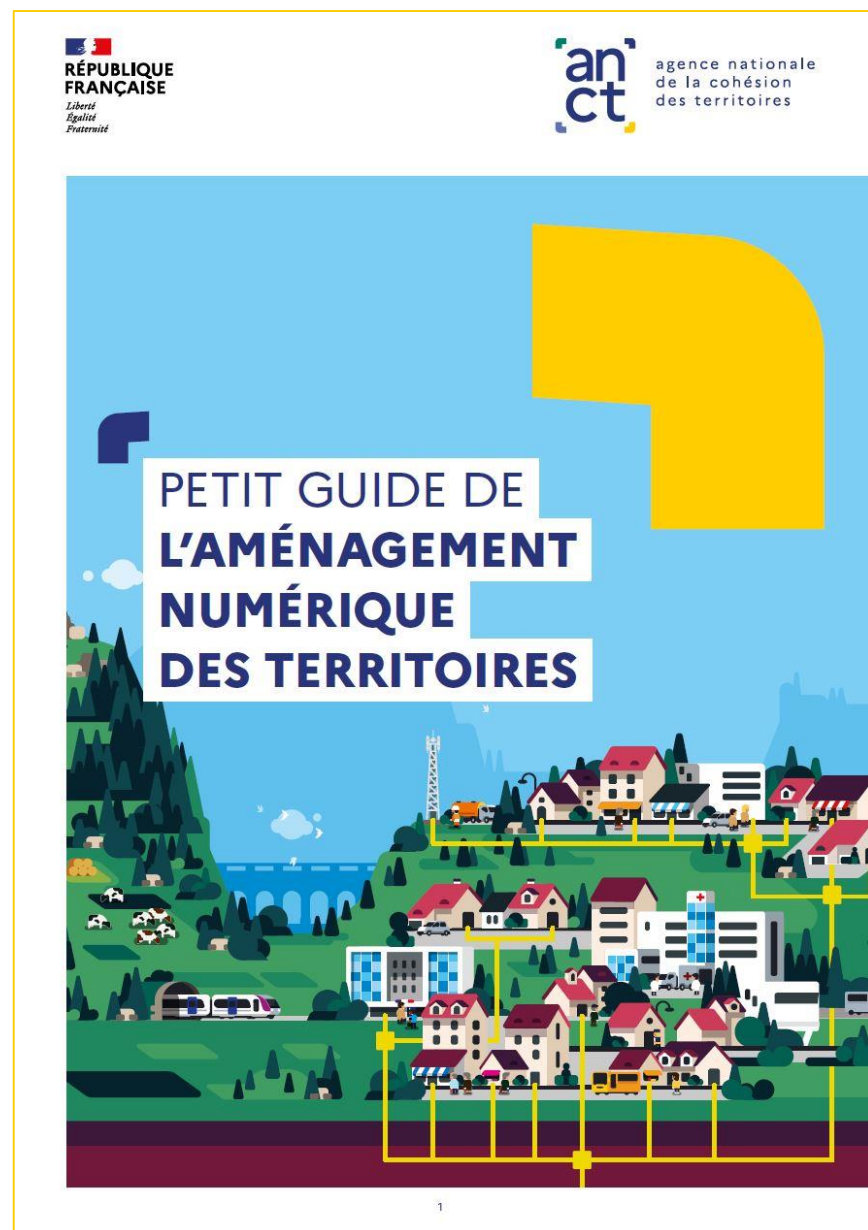




- La **circulaire n°6274/SG du 5 juin 2021** suggère la mise en œuvre de comités de concertation départementaux
- **L'objectif initial des comités était d'échanger sur :**
 - l'identification des zones à couvrir en priorité par les opérateurs mobiles dans le cadre du dispositif de couverture ciblé
 - le déploiement des réseaux de fibre optique en zone privée ou publique
 - la qualité du réseau de cuivre, en présence de l'opérateur Orange dans les départements dans lesquels les élus locaux en expriment le souhait
- Le Gouvernement a souhaité que **les acteurs locaux puissent être associés et consultés dans la mise en œuvre du plan d'Orange de fermeture du réseau cuivre.**
- Le résultat de ces travaux prend la forme **d'une note visant à préciser et compléter les modalités de mise en œuvre de la circulaire de juin 2021 dans un contexte de fermeture du réseau cuivre** transmise aux préfets par courrier des ministres Jean-Noël BARROT et Dominique FAURE en date du 10 janvier 2023.
- En complément, **un kit de communication a été transmis par courrier du ministre Jean-Noël BARROT aux maires** dont les communes sont concernées par le premier lot de fermeture du réseau cuivre d'Orange.
- À ce stade, le plan de fermeture d'Orange concerne **3 communes en Guadeloupe** : Petit-Bourg (lot 1 : fermeture au 31/01/2025), Basse-Terre (lot 2 : 27/01/2026) et Deshaies (présélection du lot 3).



Pour conclure : Petit guide de l'aménagement numérique des territoires



Téléchargez le guide en flashant ce QR code

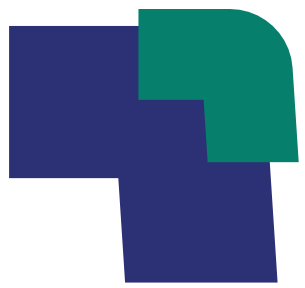


Ce guide vise à donner quelques repères à tous ceux qui souhaitent mieux comprendre le grand chantier de la couverture numérique de notre pays (fixe et mobile)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Un projet **décentralisé** mobilisant les **interventions complémentaires** des opérateurs privés et des collectivités



36 milliards d'euros
d'investissement
(estimation France Stratégie)



TERRITOIRES URBAINS

Les opérateurs privés déploient des réseaux FttH (fibre jusqu'à l'abonné)

57% DE LA POPULATION
FRANÇAISE CONCERNÉE

3600 communes



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



TERRITOIRES RURAUX

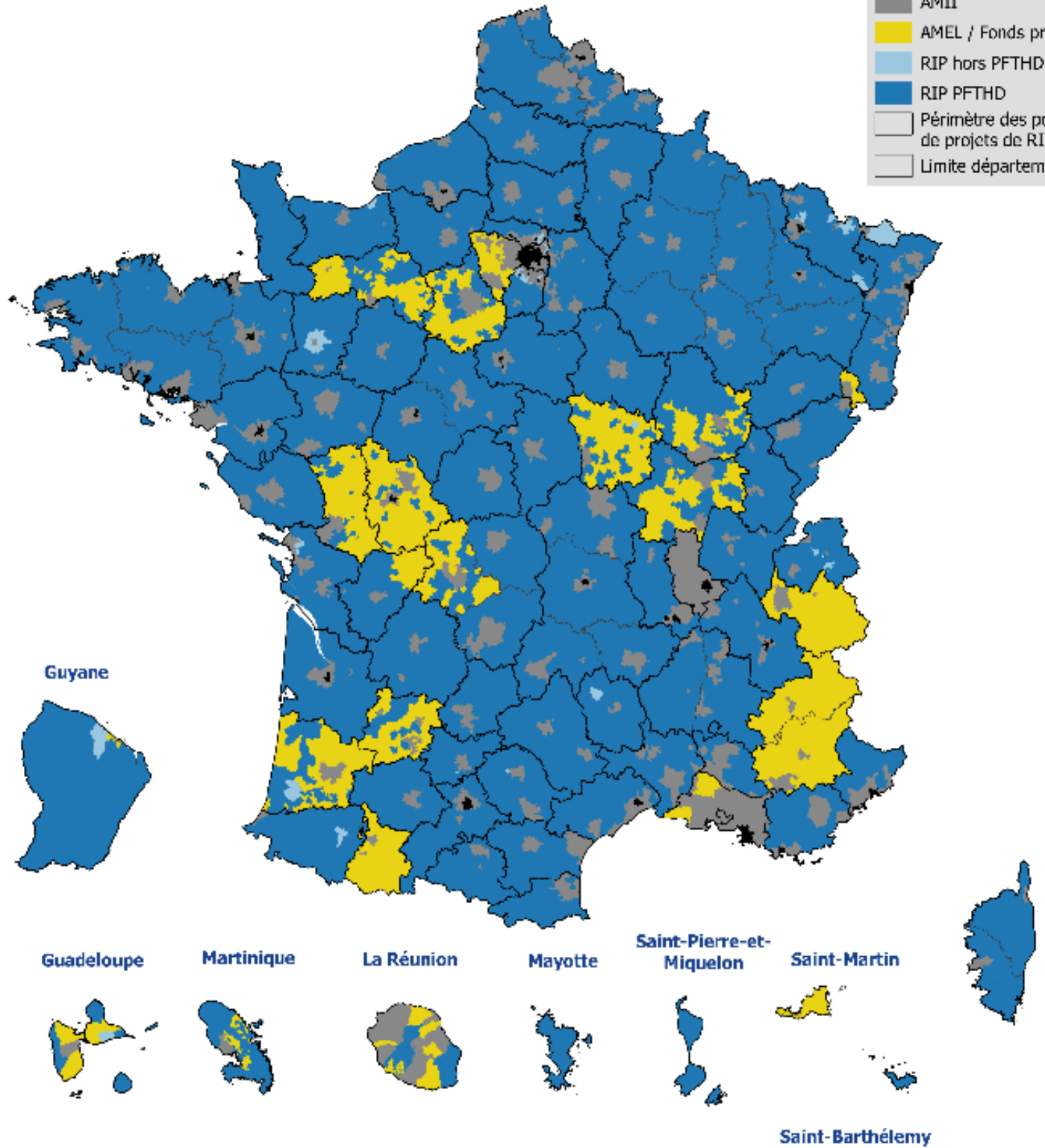
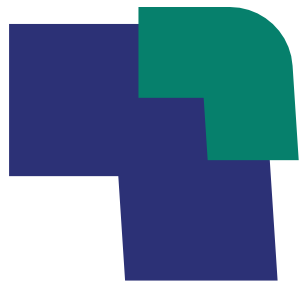
Les collectivités territoriales déploient des réseaux FttH mais ont aussi recours à des technologies complémentaires

43% DE LA POPULATION
FRANÇAISE CONCERNÉE

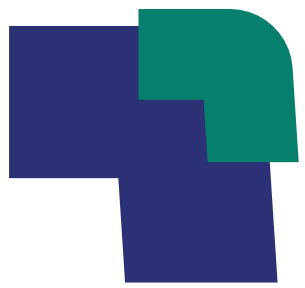
Investissement public **13 Mds €**
(dont une subvention de l'Etat de **3,5 Mds €**)



Périmètre des zones d'initiative privée, déployées en fibre optique par les opérateurs privés sans subvention publique



- **ZTD** : zones très denses - 106 communes (comptant 7,7 millions de locaux)
- **ZAMII** : pour zone d'appel à manifestation d'intention d'investissement lancée en 2011 et complétée en 2018 par des engagements pris par les opérateurs Orange et SFR sur plus de 3600 communes (16,6 millions de locaux) devant le gouvernement
- Depuis 2018, **initiatives complémentaires sur fonds propres** et en zone d'appel à manifestations d'engagements locaux (**AMEL**) sur plus de 3600 communes
- En dehors de ces zones, les collectivités – ou leurs groupements – portent des projets de **réseaux d'initiative publique**



Annexe : fermeture du réseau cuivre





- Orange a annoncé fin 2019 sa volonté de lancer le chantier de fermeture technique de son réseau cuivre, de façon progressive **à partir de 2023, et jusqu'en 2030**.
- Le Gouvernement a souhaité que **les acteurs locaux puissent être associés et consultés dans la mise en œuvre du plan d'Orange**.
- Le résultat de ces travaux prend la forme d'une **note visant à préciser les modalités de mise en œuvre de la circulaire de juin 2021** dans le contexte de la fermeture du réseau cuivre transmis aux préfets de département par courrier des ministres Jean-Noël BARROT et Dominique FAURE en date du 10 janvier 2023.

Critères de présélection des communes retenues

Etat des déploiements FttH

La commune devra être 100 % fibrée à horizon de fermeture du réseau cuivre.

Cohérence géographique

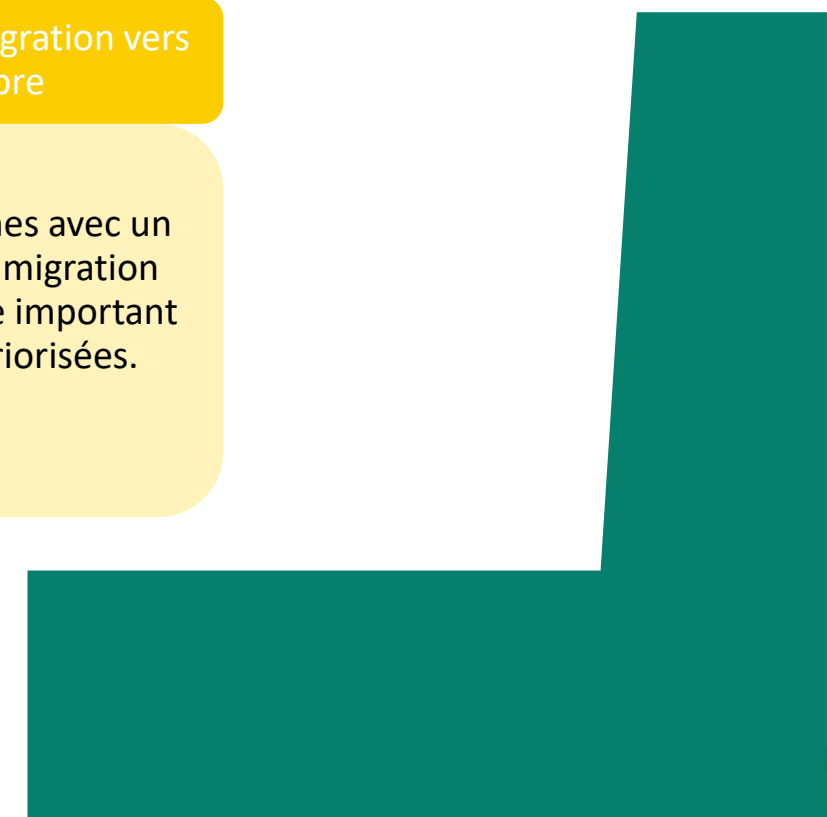
L'objectif est de fermer des zones techniques entières du réseau cuivre, les communes faisant partie d'une même zone seront privilégiées.

Qualité du cuivre

Les communes dont la qualité de service sur le cuivre est dégradée seront privilégiées. Notamment si des travaux lourds sont prévus.

Niveau de migration vers la fibre

Les communes avec un niveau de migration vers la fibre important seront prioritaires.





Où trouver des informations détaillées sur le plan de fermeture d'Orange ?



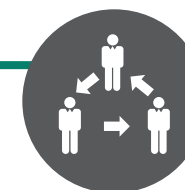
- La **documentation d'Orange** (fichier de trajectoire et cahiers thématiques) se trouve à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/fermeturecuivre>
- Des informations sur le **cadre réglementaire** sont disponibles sur le site de l'**Arcep** : <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiqués/detail/n/fermeture-du-cuivre-290722>
- La **Fédération Française des Télécoms** a élaboré un **kit de communication**, qui sera enrichi par les contributions des différentes parties prenantes dans les prochaines semaines : <https://www.fftelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/>

Comment se déroule la phase de partage d'Orange ? Comment répondre durant cette phase ?



- Une fois un **lot de communes** constitué par Orange, celui-ci est présenté aux opérateurs lors d'une réunion organisée sous l'égide de l'Arcep. Cette réunion constitue le **lancement de la phase de partage d'une durée de six semaines**, durant lequel Orange prend attache avec les **maires des communes concernées par courrier**.
- Des réunions dédiées sont ensuite prévues entre les référents locaux d'Orange et les maires concernés, **qui peuvent partager leurs éventuelles appréciations voire demander leur retrait de la liste**.
- Sans se substituer aux réunions d'Orange avec les élus, les **comités locaux représentent l'instance adéquate** pour permettre une présentation et un échange sur un lot de communes.

Quelle communication autour du plan de fermeture ? Quel accompagnement des élus et des usagers ?

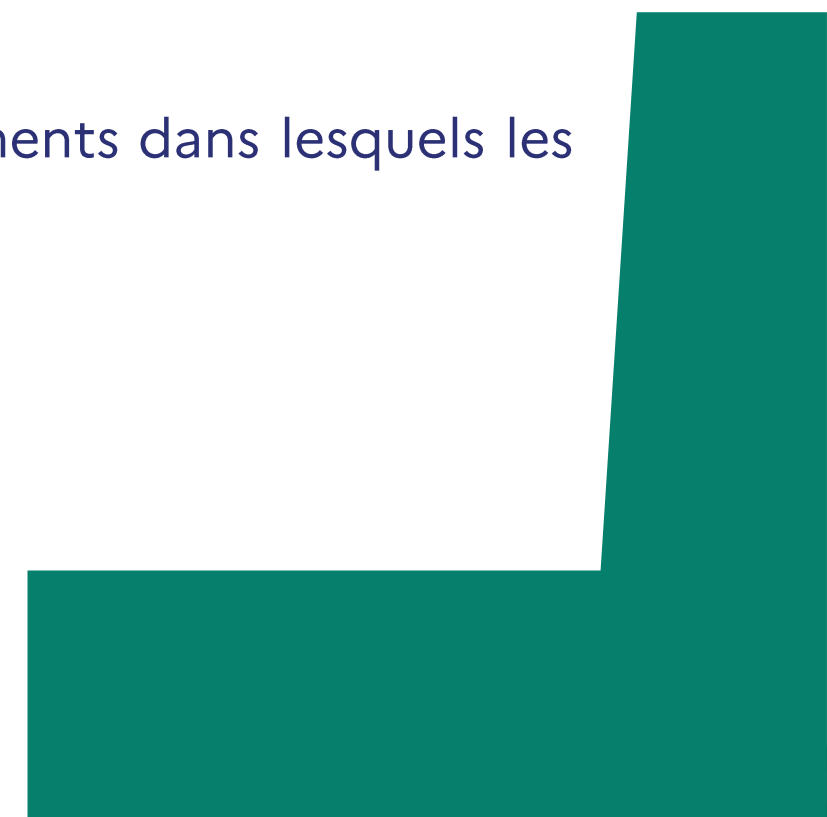


- Les différentes parties prenantes (État, Orange, associations de collectivités, opérateurs) se réunissent mensuellement pour **travailler à enrichir et rendre pérenne le kit de communication** élaboré par la FFT. La mise en œuvre d'un **site gouvernemental** et d'un **numéro dédié** sont en cours de réflexion.
- Un **modèle de courrier et un document synthétique destinés aux élus** sont en cours de rédaction. Enfin, un **courrier des opérateurs à destination de leurs abonnés cuivre** a été finalisé. Celui-ci comprend le **logo Marianne** afin de lui donner une légitimité nécessaire.

Des comités de concertation et de suivi départementaux **encouragés** par la circulaire de juin 2021



- La circulaire n°6274/SG du 5 juin 2021 suggère la mise en œuvre de comités de concertation départementaux
- **L'objectif initial des comités était d'échanger sur :**
 - l'identification des **zones à couvrir en priorité par les opérateurs mobiles dans le cadre du dispositif de couverture ciblé**
 - le **déploiement des réseaux de fibre optique** en zone privée ou publique
 - la **qualité du réseau de cuivre**, en présence de l'opérateur Orange dans les départements dans lesquels les élus locaux en expriment le souhait



Autres acteurs

Tout autre acteur public, privé ou associatif doté d'une expertise spécifique peut être convié

Opérateurs

- Opérateurs d'infrastructure et opérateurs commerciaux (séquences fibre et fermeture du cuivre)
- Orange pour les séquences liées au réseau cuivre (maintenance et fermeture)

État

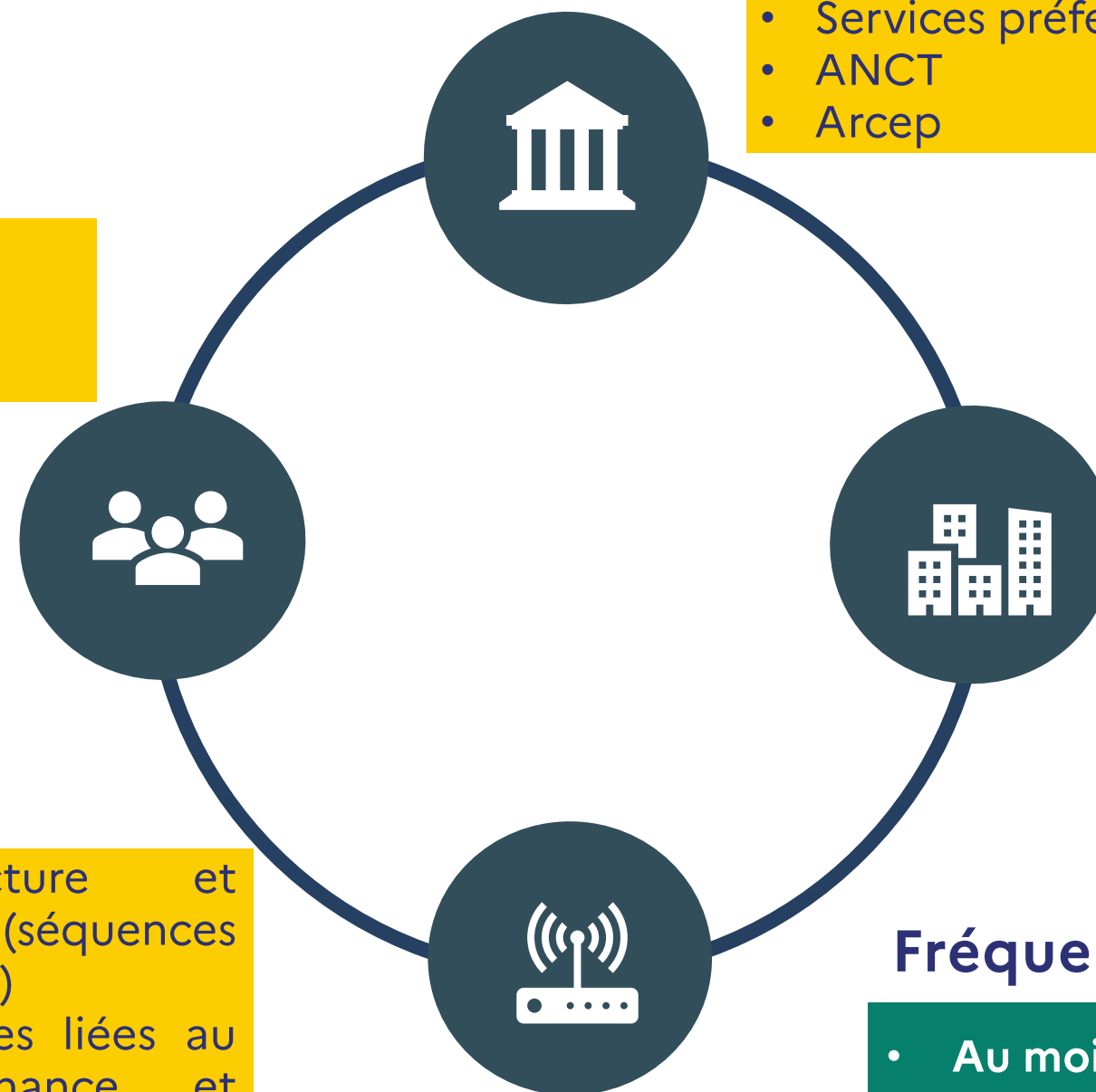
- Corps préfectoral
- Services préfectoraux
- ANCT
- Arcep

Collectivités territoriales

- Élus municipaux
- Élus Départementaux et/ou régionaux
- Associations d'élus locaux
- Parlementaires
- Porteurs de projet de RIP

Fréquence

- **Au moins deux comités départementaux par an**
- **Au moins un comité régional par an, intégré à la CRSN pour faire la synthèse des comités départementaux**



- Afin de simplifier le suivi des comités et d'harmoniser la remontée d'information en vue des **comités « Réseaux fixes » nationaux**, la note précise les éléments à transmettre à l'issue des comités de concertation locaux :
- **Trame de synthèse harmonisée** sous forme de tableur à compléter : vous pourrez y **lister les organismes représentés et détailler les sujets abordés**, qu'il s'agisse de la qualité de service et/ou de la fermeture du réseau de cuivre.
- **Compte-rendu** : il vous est suggéré de centrer la synthèse sur les actions attendues pour les prochains comités, acteur par acteur
- **Supports de présentation** des différents acteurs participants

Ces documents sont à adresser à :

comitescuivre@anct.gouv.fr et qualite-cuivre.dge@finances.gouv.fr





Des souplesses d'organisation par rapport à la note restent-elles possibles ?



- La note répond à un **impératif de gouvernance locale multi-acteurs** et propose une mise en œuvre visant à faciliter le suivi **du chantier de fermeture** à l'échelle de votre territoire, et la remontée d'informations au niveau national. Il est recommandé de s'en inspirer autant que possible pour l'organisation des **premiers comités**.
- La phase d'industrialisation à venir du chantier de fermeture implique **une vigilance** particulière et pourra nécessiter des ajustements.
- La circulaire de juin 2021 permet ainsi aux services déconcentrés d'adapter les modalités d'organisation des comités aux circonstances locales. **N'hésitez pas à vous rapprocher des équipes de l'ANCT et de la DGE en tant que de besoin.**

Comment traiter l'ensemble des sujets fibre / mobile / cuivre sur un seul comité ?



- La circulaire du 5 juin 2021 suggère l'organisation de « *temps d'échange spécifiques* » sur les sujets fibre, mobile et cuivre. **Le temps accordé à chacune des séquences dédiées à ces sujets pourra dépendre des besoins identifiés sur votre territoire.** Si la couverture du territoire par les réseaux fibre et/ou mobile est suffisamment avancée, ces séquences peuvent être abordées plus rapidement.
- Avec l'industrialisation progressive du plan d'Orange, la séquence dédiée à la fermeture du réseau de cuivre est amené à prendre une place de plus en plus importante. En tout état de cause, **il n'apparaît pas nécessaire de l'inscrire à l'ordre du jour si aucune commune n'est encore concernée sur votre territoire.**

Pourquoi certaines communes sélectionnées dans les lots n'ont pas encore un taux de 100% fibre ?



- Le **critère du 100% fibre représente un prérequis essentiel** avant qu'Orange ne puisse procéder à la fermeture à l'échelle d'une commune. Ce taux doit cependant être atteint **au moment de la fermeture effective** (36 mois après l'annonce définitive d'un lot, hors dérogations de l'Arcep), ce qui permet à Orange d'intégrer dans un lot une commune qui ne serait pas encore couverte à 100% au moment de l'annonce.
- Il apparaît essentiel que les élus locaux puissent faire part de leurs éventuelles réserves lors de la phase de partage sur la cible du 100% FttH. Le veto d'un maire constitue **une raison suffisante au retrait de la commune d'un lot** (cf. p.11 cahier n°4 d'Orange)